

Fiche d'aide à la lecture du Guide du programme Erasmus+ 2022

ACTION POUR L'INCLUSION DE L'INITIATIVE DISCOVEREU

#ERASMUSPLUS
#ERASMUSSPORT

Dans le cadre de l'action pour l'inclusion de DiscoverEU, les organisations et les groupes informels de jeunes peuvent bénéficier d'un soutien pour mener à bien des projets permettant aux jeunes ayant moins d'opportunités de participer à DiscoverEU sur un pied d'égalité avec leurs pairs.

DiscoverEU offre aux jeunes âgés de 18 ans la possibilité d'acquérir une expérience de voyage individuelle ou collective de courte durée dans toute l'Europe par chemin de fer ou par d'autres modes de transport si nécessaire.

Les objectifs sont les suivants :

- donner aux jeunes la possibilité de mieux connaître l'Europe, mais aussi de découvrir les possibilités qu'elle offre pour leurs futurs choix en matière d'éducation et de vie;
- doter les jeunes de connaissances, de compétences non techniques et d'autres compétences qui leur sont utiles;
- encourager les liens et le dialogue interculturel entre les jeunes;
- développer auprès des jeunes le sentiment d'appartenance à l'Union européenne;
- inciter les jeunes à adopter des voyages durables en particulier et éveiller leur conscience environnementale en général.

Vous trouverez ici le guide du programme 2022 auquel cette fiche de lecture fait référence : https://erasmus-plus.ec.europa.eu/sites/default/files/2021-11/2022-erasmusplus-programme-guide_fr.pdf

OBJECTIFS DE L'ACTION

DiscoverEU cherche à renforcer sa dimension d'inclusion en apportant un soutien supplémentaire aux participants ayant moins d'opportunités pour explorer l'Europe.

Plus précisément, l'action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU vise à :

- s'adresser aux jeunes ayant moins d'opportunités qui ne feraient pas de demande de leur propre initiative;
- surmonter les obstacles qui empêchent ces jeunes de participer directement au cycle de demandes général de DiscoverEU et apporter le soutien nécessaire dont ils ont besoin pour pouvoir voyager;

- stimuler et améliorer le développement des compétences et des aptitudes des jeunes ayant moins d'opportunités participant à DiscoverEU.

CONTEXTE POLITIQUE

La stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 établit un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse, fondé sur la communication de la Commission du 22 mai 2018 intitulée «Mobiliser, connecter et autonomiser les jeunes».

Cette stratégie promeut la participation des jeunes à la vie démocratique, encourage l'engagement social et civique et a pour ambition de garantir que tous les jeunes disposent des ressources nécessaires pour prendre part à la société.

La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse comprend également un processus de dialogue, dans le cadre duquel 11 objectifs pour la jeunesse européenne ont été définis en 2018. Ces objectifs recensent les domaines intersectoriels qui ont une incidence sur la vie des jeunes et attirent l'attention sur les défis à relever. La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse devrait contribuer à concrétiser cette vision de la jeunesse.

Dans le domaine clé «Connecter», la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse promeut et facilite les connexions, les relations et l'échange d'expériences entre jeunes en tant qu'atout essentiel pour l'évolution future de l'Union européenne. Différentes formes de mobilité permettent de promouvoir ces connexions de façon optimale, notamment DiscoverEU.

[Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse | Portail européen de la jeunesse \(europa.eu\)](#)

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU

Grâce à l'action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU, un à cinq jeunes ayant moins d'opportunités du même pays se réunissent pour une courte période pour voyager en Europe.

Les activités suivantes **ne peuvent pas** bénéficier d'une subvention au titre de DiscoverEU: les voyages d'étude universitaires; les activités d'échange à but lucratif; les activités d'échange qui peuvent être considérées comme des tournées, des réunions statutaires ou des formations dispensées par des adultes à l'intention des jeunes.

MISE EN PLACE D'UN PROJET

Un projet est mis en oeuvre par une organisation ou un groupe informel de jeunes, qui envoie un ou plusieurs (groupes de) participants en voyage DiscoverEU. L'organisation doit bénéficier de sa participation à l'inclusion de l'initiative DiscoverEU, le projet doit donc être conforme aux objectifs de cette organisation et répondre à ses besoins.

La coopération avec les parties prenantes d'autres pays qui pourraient proposer des activités ou un soutien aux participants, par exemple l'hébergement, etc., est possible.

Un projet comporte quatre étapes: la planification, la préparation, la mise en oeuvre et le suivi. Les organisations et les jeunes participant aux activités doivent jouer un rôle actif dans toutes ces étapes et renforcer ainsi leur expérience d'apprentissage.

- Planification de l'expérience de voyage : définir les besoins, les objectifs, les acquis d'apprentissage, le type d'activités, la planification des déplacements, le calendrier des activités, etc.
- Préparation : modalités pratiques du voyage DiscoverEU, conclusion d'accords avec les parties prenantes, organisation des activités linguistiques, interculturelles, d'apprentissage, culturelles, environnementales, numériques, tâches liées à la préparation des participants avant le départ, etc.
- Mise en oeuvre des activités pendant le voyage DiscoverEU
- Suivi : évaluation des activités, recensement et documentation des acquis d'apprentissage des participants, ainsi que diffusion et utilisation des résultats du projet

Une action de qualité pour l'inclusion au titre de l'initiative DiscoverEU :

- Repose sur l'engagement actif des jeunes ayant moins d'opportunités et des organisations participantes, qui doivent jouer un rôle actif à chacune des étapes du projet et renforcer ainsi leur expérience d'apprentissage et de développement;
- Associe de préférence des groupes de participants ayant moins d'opportunités divers et variés et tire parti de cette diversité;
- Se fonde sur des besoins clairement définis des jeunes participants;
- Veille à ce que les acquis d'apprentissage non formel et informel des participants tirés de l'expérience DiscoverEU soient dûment recensés et documentés;
- Encourage les participants à mener une réflexion sur les valeurs et les thèmes européens

PROCESSUS D'APPRENTISSAGE

L'organisation d'une action, l'initiative DiscoverEU dans le cadre d'un apprentissage non formel, nécessite de définir à l'avance, au moins partiellement, les acquis d'apprentissage escomptés.

Les participants doivent contribuer à la définition de leurs besoins et des enseignements qu'ils souhaitent tirer ou approfondir grâce au voyage DiscoverEU.

Les participants doivent aussi être associés autant que possible à la conception et à l'élaboration des activités durant leur voyage (mise en place du programme, itinéraire, activités, réservation du logement, etc.) et réfléchir à la manière dont ils devraient se préparer pour maximiser les enseignements et les progrès en matière de développement personnel qu'ils pourraient tirer de leur voyage.

Une fois le voyage DiscoverEU terminé, les participants devraient être invités à formuler un retour sur leur expérience DiscoverEU, à réfléchir à ce qu'ils ont appris et à déterminer comment ils peuvent tirer parti de ces acquis d'apprentissage.

Les organisations doivent soutenir le processus d'apprentissage ainsi que le recensement et la documentation des acquis d'apprentissage, notamment au moyen de Youthpass pour les participants à l'initiative DiscoverEU.

INCLUSION ET DIVERSITE

Le programme Erasmus+ vise à promouvoir l'égalité des chances et l'égalité d'accès, l'inclusion et l'équité à travers l'ensemble de ses actions.

Les organisations doivent concevoir des activités de projet accessibles et inclusives, en tenant compte des points de vue des participants ayant moins d'opportunités et en les faisant participer au processus décisionnel.

L'action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU vise particulièrement à favoriser l'inclusion des jeunes ayant moins d'opportunités:

- elle leur permet d'apprendre à voyager seuls en tant qu'individu;
- la mobilité de groupe permet de vivre une expérience de mobilité internationale dans le cadre sécurisant d'un groupe;
- en raison de la courte durée et de l'accompagnement étroit assuré par une organisation, les jeunes ayant moins d'opportunités ont la possibilité d'expérimenter des voyages en groupe, voire seuls.

L'action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU vise également à favoriser la diversité, pour soutenir la lutte contre les stéréotypes et promouvoir la compréhension, la tolérance et la non-discrimination.

PROTECTION ET SECURITE DES PARTICIPANTS

L'action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU peut associer le ou les chefs de groupe, le ou les facilitateurs, le ou les accompagnateurs, qui peuvent suivre les participants et leur apporter un soutien afin de garantir un processus d'apprentissage qualitatif pendant le voyage DiscoverEU.

De la même manière, ils instaurent un environnement sûr, respectueux et non discriminatoire et assurent la protection des participants.

Pendant les phases de planification et de préparation d'un voyage DiscoverEU, il convient d'aborder la question de la protection et de la sécurité des participants et de prévoir toutes les mesures nécessaires pour prévenir ou réduire les risques éventuels.

Développement durable

DiscoverEU doit promouvoir une attitude responsable et respectueuse vis-à-vis de l'environnement chez les participants, en sensibilisant ceux-ci à l'importance d'agir pour réduire ou compenser l'empreinte environnementale des activités de mobilité. L'action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU doit être conçue et mise en oeuvre dans un esprit écoresponsable, par exemple en intégrant des pratiques durables comme le fait d'opter pour des matériaux réutilisables ou écologiques, de réduire les déchets et de recycler, ou encore de choisir des moyens de transport durables.

Transformation numérique dans le cadre de DiscoverEU

Le programme Erasmus+ aide toutes les organisations participantes à intégrer l'utilisation d'outils numériques et de méthodes d'apprentissage en ligne afin de compléter leurs activités physiques et d'améliorer la coopération entre les parties prenantes ainsi que la qualité des activités.

Standards de qualité Erasmus pour la jeunesse

La mise en oeuvre de tous les projets soutenus au titre de cette action doit respecter les standards de qualité Erasmus pour la jeunesse relatifs à l'organisation d'activités de mobilité à des fins d'apprentissage de grande qualité.

Les standards de qualité Erasmus pour la jeunesse portent sur les principes de base de l'action, ainsi que sur des pratiques de mise en oeuvre concrètes pour des tâches liées au projet telles que la sélection et la préparation des participants, la définition, l'évaluation et la reconnaissance des acquis d'apprentissage, le partage des résultats du projet, etc.

Les standards de qualité Erasmus pour la jeunesse sont disponibles à l'adresse suivante: <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/document/erasmus-quality-standards-mobility-projects-youth>

CRITÈRES UTILISÉS POUR ÉVALUER CE PROJET

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Critères généraux d'éligibilité

Organisations éligibles

Peut être éligible:

- une organisation, une association ou une ONG sans but lucratif; un organisme public au niveau local, régional ou national; une entreprise sociale; une organisation à but lucratif active dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises.
- un groupe informel de jeunes.

	établi(e) dans un État membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme.
Qui peut soumettre une demande?	Toute organisation participante éligible ou tout groupe éligible établi(e) dans un État membre de l'UE
Durée du projet	De 3 à 18 mois
Où soumettre sa demande?	Après de l'agence Erasmus+ Jeunesse et Sport (FR02) du pays dans lequel est établie l'organisation candidate.
Quand soumettre sa demande?	Les candidats doivent faire parvenir leurs demandes de subvention pour la date suivante: 4 octobre à 12 heures (midi, heure de Bruxelles) pour les projets débutant entre le 1er mars et le 31 août de l'année suivante.
Comment soumettre une demande?	Voir la partie C du guide du programme pour plus d'informations sur la marche à suivre pour soumettre une demande
Annexes	Une déclaration sur l'honneur du représentant légal doit être jointe au formulaire de demande

Critères d'éligibilité supplémentaires applicables à l'action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU

Durée de chaque voyage DiscoverEU	De 1 à 30 jours. L'organisation peut organiser plusieurs voyages DiscoverEU (avec 1 à 5 participants et éventuellement un ou des accompagnateurs à chaque fois) tout au long du cycle de vie du projet.
Lieu(x) du projet	Les voyages DiscoverEU doivent avoir lieu dans au moins un autre pays que celui où le ou les participants ont commencé leur voyage.
Nombre d'organisations participantes	Une organisation participante doit être impliquée.
Participants éligibles	Les jeunes ayant moins d'opportunités âgés de 18 ans et résidant légalement dans les pays de leur organisation d'envoi. Les chefs de groupe, facilitateurs et accompagnateurs doivent être âgés d'au moins 18 ans.
Nombre de participants et composition des groupes nationaux	Au minimum 1 et au maximum 5 participants par voyage DiscoverEU (sans compter les chefs de groupe, les facilitateurs et les accompagnateurs). Les groupes peuvent voyager seuls ou être accompagnés.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les projets seront évalués sur la base des critères exposés ci-après. Pour pouvoir bénéficier d'un financement, les propositions doivent obtenir au moins 60 points. Elles doivent par ailleurs obtenir au moins la moitié du score maximal dans chacune des catégories de critères d'attribution mentionnées ci-dessous.